# Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde : situation de l'UEMOA et de la CEMAC.

Agossou Jacques Gansinhoundé
Cadre supérieur en Informatique, Banque et Finance
<a href="http://bpt2020.afrikblog.com">http://bpt2020.afrikblog.com</a>
gansinhounde@yahoo.fr
Cotonou, juillet 2008

#### Résumé

Le niveau de bancarisation est globalement fonction du niveau de développement économique. Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement. Ainsi la France, l'Allemagne et les Etats-Unis par exemple, sont à des taux de bancarisation de plus de 90% tandis que le Yémen, la Centrafrique et le Niger ont des taux inférieurs à 10% en 2007. Cependant, en dépit d'une situation économique peu favorable, des pays comme la Tunisie, le Maroc, la Zambie et le Kenya présentent des niveaux de bancarisation relativement élevés.

Ces exceptions sont mises en exergue par la présente étude qui montre qu'au delà du niveau de développement économique, le processus de bancarisation peut être accéléré par différentes initiatives. L'étude est particulièrement centrée sur les zones économiques de l'UEMOA et de la CEMAC qui regroupent des pays en développement dont le niveau de bancarisation est très faible.

A travers une comparaison internationale des indicateurs de bancarisation, nous avons souhaité montrer l'ampleur du « fossé de bancarisation » existant entre ces deux zones et les pays développés.

Pour cela, nous avons constitué un échantillon de 42 pays subdivisé en trois sous-échantillons. Le premier sous-échantillon regroupe les 14 Etats de l'UEMOA et de la CEMAC, le deuxième regroupe 12 pays développés de l'OCDE et le troisième regroupant 16 pays de niveaux de développement plutôt intermédiaires pour servir d'échantillon témoin. Nous avons choisi trois indicateurs de mesure de bancarisation à savoir le taux de bancarisation qui représente la part de la population détentrice d'un compte en banque, la densité du réseau bancaire qui représente le nombre d'habitants par agence bancaire et la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie qui est produit par la Banque Mondiale.

Les comparaisons faites sur des statistiques collectées entre 2004 et 2007 ont confirmé la hiérarchisation des niveaux de bancarisation en fonction du niveau de développement économique. Mais elles ont également permis de mettre en exergue l'impact positif probable d'une

modernisation des systèmes et moyens de paiement et d'un environnement juridique adéquat. Enfin, il apparaît nécessaire pour les pays en développement et particulièrement pour ceux de l'UEMOA et de la CEMAC de définir des indicateurs précis de mesure de leur niveau bancarisation afin de faciliter des comparaisons au niveau international et de pouvoir apprécier leur propre évolution dans le temps.

Mots clés : Bancarisation, niveau de développement.

### Sigles et Abréviations

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BIS : Bank of International Settlements

CB-UMOA : Commission Bancaire de l'UMOA

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CGAP : Consultative Group to Assist the Poor

CPSS : Committe on Payment and Settlement Systems

DAB : Distributeur Automatique de Billets

ETC : Etablissement Teneur de Comptes

FNAM : Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

IMF : Institution de MicroFinance

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques

PARMEC : Programme d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de

Crédit dans l'UMOA.

PED : Pays En Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

RBA : Reserve Bank of Australia

RTGS : Real Time Gross Settlement

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'UEMOA

STAR-UEMOA : Système de Traitement Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

WDI : World Development Indicator

# Introduction

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autres du compte de banque, des moyens de paiement scripturaux et du crédit. Dans les pays en développement (PED), ces services sont peu accessibles aux agents économiques qui sont contraints de rechercher des alternatives auprès des institutions de microfinance. Cette situation constitue un handicap lourd pour un véritable essor économique. Par contre, dans les pays développés ou industrialisés (PI), les services bancaires font partie intégrante de la vie quotidienne des populations. Dans ces pays, les dispositions juridiques ou à défaut, les habitudes sociales rendent la détention d'un compte bancaire strictement nécessaire.

Il existe plusieurs indicateurs permettant de mesurer le niveau de bancarisation dans un pays donné. Nous pouvons citer le taux de bancarisation qui représente la part de la population détentrice d'un compte en banque, la densité du réseau bancaire qui représente le nombre d'habitants par agence bancaire, le taux d'utilisation des systèmes de paiement scripturaux, la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie, etc. Chacun de ces indicateurs traduit l'évolution de l'une des multiples facettes de la vaste problématique d'accès et d'utilisation des services bancaires.

Le taux de bancarisation donne une information brute sur le nombre de personnes disposant d'un compte en banque sans aucun autre renseignement sur la nature et l'utilisation effective de ce compte.

La densité du réseau bancaire indique la disponibilité en agences et bureaux de banque par rapport à la taille de la population sans aucun intérêt, ni pour l'effectivité de la fréquentation de ces agences, ni pour la nature des services qui y sont offerts.

La part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie est un indicateur produit par la Banque Mondiale<sup>1</sup> qui mesure en pourcentage de PIB, le volume brut de crédit bancaire accordé à tous les secteurs d'activités et la position nette du gouvernement. Elle ne donne aucune information sur la qualité du crédit distribué.

Ces indicateurs apportent individuellement une part de l'information nécessaire à une estimation réaliste du niveau d'appropriation et d'utilisation des services bancaires. Aucun d'eux n'est parfait. Leur détermination varie suivant les pays qui n'en ont forcément pas la même définition.

En effet, la définition du réseau bancaire n'est pas la même d'un pays à un autre. Dans certains pays comme la France et le Maroc, les bureaux des services financiers de la Poste sont pris en compte tandis que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, ces bureaux sont souvent écartés. En outre, le secteur bancaire très moderne des PI répond mieux aux besoins de financement de l'économie par rapport à celui des PED où des pans entiers du tissu économique sont « exclus » des banques mais

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> World Developement Indicator (WDI)

relativement bien servis par les IMF. Ainsi la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie n'est pas forcément un indicateur de choix pour les PED. Ces différences revêtent une importance particulière dans le cadre d'une comparaison internationale de la bancarisation.

Il existe dans la littérature plusieurs études consacrées à la comparaison internationale de différents indicateurs du niveau d'utilisation et d'accès aux services bancaires et financiers. Malheureusement ces études intègrent très peu les PED notamment ceux des zones UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale). Notre étude est destinée à pallier quelque peu cette insuffisance. Il s'agit particulièrement pour nous, de comparer le niveau de bancarisation de ces PED avec celui de certains pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economiques). Pour cela, nous avons constitué un échantillon de 42 pays subdivisé en trois sous-échantillons constitués respectivement de 12 PI de l'OCDE, de 14 PED de l'UEMOA et de la CEMAC et de 16 pays de niveaux de développement divers. Ce dernier sous-échantillon servira de témoin entre le sous-échantillon des PI et celui des PED. La comparaison se fera sur la base des trois indicateurs que sont le taux de bancarisation, la densité du réseau bancaire et la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie.

Notre démarche consiste à faire une analyse statistique des niveaux de bancarisation<sup>2</sup> de l'ensemble des pays sélectionnés pour d'une part, mettre en exergue l'écart très grand existant entre les PI et les PED et d'autre part, montrer en nous appuyant sur le sous-échantillon témoin que le niveau de développement économique n'est pas le seul prisme d'appréciation de cet écart.

La suite est répartie en quatre points principaux. Le premier point apporte des précisions nécessaires sur les différents indicateurs de mesure de la bancarisation. Le deuxième point fait la synthèse des études antérieures sur la comparaison internationale de la bancarisation. Le troisième point permet de faire une analyse statistique des données collectées. Le quatrième et dernier point expose les principaux renseignements qui en découlent.

<sup>2</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans ce document, le terme « niveau de bancarisation » est utilisé pour désigner globalement la situation de la bancarisation sans préciser l'indicateur de mesure.

## 1 Objectif et contexte

#### 1.1 Objectif

L'étude sur la comparaison internationale de la bancarisation a pour principal objectif de situer les pays des zones économiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale par rapport aux pays développés. Il s'agit particulièrement de mettre en exergue leur retard de bancarisation et d'y apporter des explications qui vont au delà des critères purement économiques.

#### 1.2 Contexte

Cette étude intervient dans le contexte de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans les pays de l'UEMOA et de la CEMAC. Ces pays ont subi les désastres de la crise bancaire des années 80, enregistrant une déconfiture de leurs secteurs bancaires qui a engendré une croissance rapide des institutions de microfinance. Après une quinzaine d'années de réformes profondes, les autorités monétaires ont mis en place les jalons d'un développement plus sécurisé du secteur bancaire. Mais la prépondérance de l'informel et la crise de confiance continuent de mettre une majorité d'habitants et d'agents économiques de ces pays hors banque. Le grand défi des autorités monétaires et politiques est de réaliser la bancarisation de masse. Il s'agit d'un chantier gigantesque qui nécessité des actions diligentes de tous les acteurs à quelque niveau que ce soit. Au préalable, il est nécessaire de faire des études pour tout au moins situer l'UEMOA et la CEMAC sur l'échelle mondiale de la bancarisation. Cela permettra de mieux préciser l'écart à combler et les orientations éventuelles à prendre. La présente étude s'inscrit dans ce cadre.

## 2 Précision sur les indicateurs de comparaison

#### 2.1 Taux de bancarisation

Le taux de bancarisation représente la part de la population ayant un compte en banque. Il existe une corrélation positive forte entre ce taux et le PIB par habitant. De façon générale, le taux est élevé pour les pays développés et, bas, très bas pour les PED. En France, il est estimé à 99% pour les ménages (Daniel et Simon, 2001) et à 92% pour les adultes (Gloukoviezoff (2004) reprenant CSR-Europe (2001)). En Angleterre, il est estimé à 87% (Brown et Thomas, 2005). Dans l'UEMOA, le taux est en moyenne à 3,02% (BCEAO, 2005a). En zone CEMAC il est évalué à 3,4% (BEAC, 2005). En Afrique du Sud, la barre psychologique des 50% d'adultes bancarisés a été franchie grâce au compte bancaire spécifique « mzansi » (Napier et Beghin, 2006).

Mais l'information véhiculée par le taux de bancarisation n'est pas toujours identique d'un pays à un autre. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer la dissemblance des termes utilisés ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce taux passe à 5,6% si les IMF sont prises en compte.

Tantôt il est question des ménages, tantôt des adultes et parfois aucune précision n'est apportée. Les taux de bancarisation indiqués ci-dessus ne sont simplement pas comparables. Cela justifie la nécessité de clarifier les termes afin de préciser davantage le contenu de cet indicateur.

#### 2.1.1 Le taux de bancarisation des ménages

Il représente la proportion des ménages ayant au moins un compte en banque. Cette approche se base sur le principe de la solidarité familiale. Un compte au moins par ménage constituerait une assurance de bancarisation des revenus du ménage. En plus, les moyens de paiement scripturaux éventuels pourraient être utilisés conjointement par les membres du ménage.

Mais cette approche sous-estime l'effet de l'individualisme lié au développement économique notamment dans les pays occidentaux. Il est illusoire de considérer qu'un seul compte pourrait servir aux besoins en services financiers de tout un ménage. Le désir d'indépendance financière des époux et des enfants majeurs rend obligatoire la bancarisation individuelle.

Par contre, dans les sociétés fortement patriarcales de certains pays d'Afrique et d'Asie, on peut de façon réaliste prendre le compte par ménage comme une base d'appréciation. Dans ce genre de société, les ressources financières sont quasi-exclusivement détenues par l'homme faisant office de chef de foyer.

Il apparaît ainsi nécessaire de contextualiser l'interprétation de cet indicateur. Ceci ne favorise pas une comparaison internationale.

#### 2.1.2 Le taux de bancarisation des adultes

Il représente la proportion des adultes disposant d'un compte en banque. Il s'agit ici de mesurer le niveau d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par rapport aux besoins des personnes potentiellement en âge de l'utiliser. Dans un ménage, il peut y avoir plusieurs personnes adultes qui ont besoin de disposer d'une relation bancaire directe sans forcément passer par un conjoint ou un parent. Cet indicateur est plus proche de la réalité en matière de mesure des besoins de massification des services bancaires. Mais il comporte deux biais qu'il convient de relever dans le cadre d'une comparaison internationale.

La notion de personne adulte n'a pas un contenu juridique clairement défini au niveau international. Dans certains pays, elle se confond avec la majorité qui est un concept purement juridique, impliquant un âge seuil fixé au niveau national. Dans d'autres pays, elle est détachée de la majorité. Par ailleurs, il ne suffit pas d'être adulte pour être dans le besoin de consommer des services bancaires. Et même si ce besoin existe, il est marginal tant que la personne concernée n'est pas en activité ou considérée comme active. Ceci est particulièrement vrai dans les PED où la monnaie fiduciaire est largement acceptée dans les transactions.

#### 2.1.3 Le taux de bancarisation des actifs

Il représente la part des actifs qui dispose d'un compte en banque. Cet indicateur traduit la part réelle du besoin en services bancaires qui est satisfaite. Une personne économiquement active est susceptible d'avoir besoin d'un compte bancaire.

Dans les pays développés, il s'agit d'une nécessité quasi absolue. La bancarisation des salaires et des revenus sociaux décidée par la loi dans certains pays a mis le compte au centre de la vie économique. Même dans les pays (anglo-saxons) où le salaire peut être perçu hors banque, la satisfaction des besoins de consommation nécessite la possession d'un compte bancaire.

Dans les PED par contre, la prédominance du secteur informel et le très faible niveau de bancarisation rendent le compte bancaire moins indispensable et même optionnel dans la vie active. Les institutions de financement non bancaires sont très développées et pallient en partie, l'insuffisance de l'offre de services bancaires. Il s'agit là d'une différence importante liée aux caractéristiques économiques des pays.

#### 2.2 Densité du réseau bancaire

#### 2.2.1 Le réseau bancaire

Le terme « réseau bancaire » désigne l'ensemble des agences et bureaux où sont commercialisés des services bancaires et assimilés. L'importance de ce réseau varie suivant le niveau de développement mais aussi suivant la réglementation. En effet, dans la plupart des pays développés, il existe un réseau dense capable de desservir les populations, quelque soit leur lieu de résidence. La densité du réseau est estimée en France à une agence bancaire pour 4.000 habitants, en Suisse à une agence pour 2000 habitants et en Allemagne, à une agence pour 1.750 habitants (RBA, 1998). Par contre, dans les PED, le réseau bancaire est en général moins dense traduisant l'exclusion géographique dont est victime une frange importante de la population. La densité est estimée dans l'UEMOA à une agence bancaire pour 116.000 habitants et au Maroc à une agence bancaire ou postale pour 10.000 habitants (AFD, 2005). CGAP (2006) évalue la densité du réseau bancaire algérien à une agence bancaire ou postale pour 7.250 habitants.

Les densités des réseaux bancaires de ces différents pays ne sont pas forcément comparables. Elles ne sont pas déterminées de la même manière. La différence au niveau de la réglementation en vigueur dans ces pays introduit deux biais importants qui faussent quelque peu la comparaison. Il s'agit de la classification des institutions mutualistes et de la prise en compte des services financiers postaux.

#### 2.2.2 Le réseau des institutions mutualistes et des coopératives de crédit

Avec des caractéristiques similaires, les institutions mutualistes sont classées comme banques dans certains pays mais comme institutions de microfinance (IMF) dans d'autres. Un exemple patent de cette différence de traitement concerne les réseaux mutualistes français et marocains d'une part et ceux des pays francophones de l'Afrique sub-saharienne d'autre part (AFD, 2005). Dans les premiers pays, ces réseaux sont intégrés au système bancaire tandis que dans les seconds ils sont simplement assimilés à des IMF. La densité du réseau bancaire est donc sous-évaluée dans ces pays africains. Ceci est particulièrement vrai pour les zones UEMOA et CEMAC où les institutions mutualistes et les coopératives de crédit sont très développées. AFD (2005) estime que la prise en compte de ces établissements permettrait de faire passer la densité du réseau bancaire du simple au triple dans les pays sub-sahariens francophones.

#### 2.2.3 Le réseau des services financiers postaux

Dans la plupart des pays du monde, la Poste offre aux populations des services à caractère financier. Il s'agit en général de la première institution de par la taille de sa clientèle et de son réseau. Mais le traitement réservé à ces services varie suivant les pays. En France, ils sont considérés comme des services bancaires. La Banque postale y a été créée. Le réseau bancaire inclut donc les bureaux de poste qui sont au nombre de 14.000 selon AFD (2005) qui évalue d'ailleurs la densité du réseau français à une agence bancaire ou postale pour 1.500 habitants<sup>4</sup>. Au Maroc, les bureaux postaux sont également pris en compte. La Barid Al-Maghrib qui gère l'ensemble des services financiers postaux dispose à fin 2006 de 1.684 guichets donnant au royaume chérifien une densité d'une agence bancaire ou postale pour 7.300 habitants (Bank Al-Maghrib, 2007).

A l'inverse de ces deux pays, les Etats des zones UEMOA et CEMAC n'intègrent pas les services financiers postaux dans l'établissement des statistiques relatives à la disponibilité des bureaux de services financiers. Ce sont en général les banques seules qui sont prises en considération.

#### 2.3 Part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie

Le secteur bancaire occupe une place importante dans le financement de l'économie de tous les pays quel que soit leur niveau de développement. En dépit de la désintermédiation intervenue dans les années 80 et l'adoption croissante de la finance directe, les institutions bancaires continuent de jouer un rôle important dans la collecte des ressources financières et dans la satisfaction des besoins de financement. L'épargne des agents économiques, particulièrement des ménages bancarisés est mobilisée par les banques qui l'injectent dans le système économique sous forme de concours bancaires. L'utilisation de la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie comme

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Comparé à la densité de 4000 habitants par agence précédemment indiquée, il s'agit d'un apport important.

indicateur permet de mesurer le niveau de bancarisation de l'économie. Bien que valable, cette approche mérite d'être précisée davantage s'il s'agit de faire des comparaisons et de tirer des conclusions au niveau international. Suivant qu'il s'agit d'un PI ou d'un PED, les contraintes qui pèsent sur le financement bancaire diffèrent. En plus des sources parallèles, formelles et informelles, de financement existent et sont assez développées dans les PED.

#### 2.3.1 Le financement bancaire de l'économie

Dans les PI, l'économie est essentiellement formelle. Les principales sources de financement sont le crédit bancaire et la finance directe. Il existe des financements spécifiques suivant le type et le profil de l'entreprise. La rude concurrence qui règne en général dans le secteur bancaire profite aux agents économiques qui obtiennent le financement dans les meilleures conditions. Tel n'est pas le cas des PED. Des concertations réalisées au sein de l'UEMOA en 2004 montrent qu'il existe une multitude de difficultés qui entravent à la fois l'offre et la demande de crédit bancaire dans les pays membres (BCEAO, 2005b). Il s'agit du caractère oligopolistique du secteur bancaire, de l'orientation du crédit bancaire vers le secteur tertiaire au détriment des secteurs primaire et secondaire, du taux d'intérêt exorbitant, de l'inadéquation du dispositif prudentiel, etc.

En raison de ces difficultés, des sources parallèles de financement se sont développées. Ainsi, un bas niveau de cet indicateur dans les PED n'indique pas forcément une insatisfaction des besoins de financement. Il traduit au mieux une mauvaise couverture de ces besoins par les banques.

#### 2.3.2 Le microcrédit

Comme souligné ci-dessus, l'intermédiation financière n'est pas l'apanage des seules banques dans les PED. La prépondérance du secteur informel et les difficultés d'accès aux services des établissements de crédit rendent la demande de crédits bancaires moins importante. Les institutions de microfinance participent au financement d'un nombre important d'agents économiques. La part du microcrédit dans le financement de l'économie des PED est croissante. La non prise en compte de cette information dans la détermination de l'indicateur de bancarisation de l'économie contribue à en minimiser la valeur pour les pays concernés. Ce biais doit transparaître dans l'interprétation qui résulterait des comparaisons au niveau international.

# 3 Etudes comparatives antérieures

La bancarisation est une problématique assez présente dans la recherche scientifique depuis des décennies. Elle a pris des formes diverses suivant la progression économique des pays du monde. Dans les PI, la préoccupation principale est la réduction de l'exclusion bancaire qui débouche en général sur l'exclusion sociale. La bancarisation s'est déjà massifiée. La difficulté essentielle qui

subsiste et qui focalise l'attention est relative à la démocratisation des services bancaires et financiers, c'est à dire un accès équitable et optimal pour toute la population.

Par contre dans les PED, le problème de la massification demeure entier. Les services bancaires restent inaccessibles pour la plus grande partie de la population. Peachey et Roe (2004) ont fait ressortir cette différence entre le Nord et le Sud en indiquant que 10% de la population des PED ont accès aux services bancaires contre 90% dans les PI. Cet énorme écart rend la comparaison assez délicate entre ces deux catégories de pays.

Plusieurs études ont été faites pour comparer au niveau international les différents indicateurs et les facteurs de blocage de la bancarisation. Elles concernent essentiellement des PI. Nous avons retenu deux de ces études comparatives pour nous servir de référence. Il s'agit des travaux de la Banque Centrale d'Australie (Reserve Bank of Autralia ou RBA) faits en 1998 et des travaux de Matthews C. et Ding Y. A. faits en 2006, tous sont relatifs à une comparaison de certains indicateurs de bancarisation pour deux groupes quasiment identiques de pays développés. RBA (1998) porte sur la comparaison du réseau bancaire, du réseau de GAB/DAB, des points d'accès aux systèmes de paiement et des TPE, dans les 12 PI que sont l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la France, le Royaume Uni, le Canada, le Japon, les Etats-Unis, la Suède, les Pays-Bas et l'Australie. Cette étude porte sur des statistiques de la période 1983 à 1996. La deuxième étude faite par Matthews & Ding est similaire à la première et porte sur les données statistiques collectées entre 1997 et 2002. Elle concerne le même groupe de pays (à l'exception de l'Italie et de la Suisse) auxquels ont été ajoutés le Singapour, la Nouvelle Zélande, la Corée du sud et Hong-Kong.

#### 3.1 Densité du réseau bancaire

RBA (1998)<sup>5</sup> montre de fortes disparités entre les pays. Le Japon qui représente la deuxième économie mondiale a la densité de réseau bancaire la plus faible avec 120 agences pour un million d'habitants en 1996. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas font légèrement mieux autour de 200 agences. L'Allemagne détient la plus forte densité avec environ 570 agences pour un million d'habitants en 1996. Elle est suivie de la Suisse et de l'Australie.

Matthews & Ding (2006) confirment la première place de l'Allemagne avec 615 agences bancaires pour un million d'habitants en 2002. Par contre le Japon qui était placé en dernière position se retrouve en cinquième position avec 290 agences pour un million d'habitants. Cette densité est même en baisse par rapport à 1997 où elle était à 350 agences. La Corée du Sud et le Singapour ont les plus faibles densités autour de 100 agences pour un million d'habitants.

.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour des différences de définition, la Belgique a été exclue de l'étude des agences bancaires.

#### 3.2 Densité de point d'accès aux systèmes de paiement

RBA (1998) identifie la Belgique comme le pays le mieux doté avec près de 1.150 points d'entrée pour un million d'habitants. Elle est suivie par la Suisse et l'Allemagne avec respectivement 1.000 et 820 points d'entrée. Les Etats-Unis sont les moins dotés en points d'entrée avec 300 points pour un million d'habitants.

#### 3.3 Densité du réseau de GAB/DAB

Pour la disponibilité des GAB/DAB, RBA (1998) identifie le Japon comme le pays le mieux doté avec 1.040 DAB/GAB pour un million d'habitants. Il est suivi par le Canada avec à peine 600 GAB/DAB. Les Pays-Bas et la Suède sont les moins dotés avec respectivement 370 et 260 DAB/GAB pour un million d'habitants.

Matthews & Ding (2006) confirment la première place du Japon en 1997 avec plus de 1.100 DAB/GAB pour un million d'habitants. Cette densité a chuté à 900 en 2002. A l'inverse, le Canada et les Etats-Unis ont doublé leurs densités passant tous deux d'environ 600 DAB/GAB en 1997 à plus de 1.200 DAB/GAB en 2002. La Suède tient ici également la dernière position tant en 1997 qu'en 2002 avec environ 300 DAB/GAB pour un million d'habitants.

#### 3.4 Densité des TPE

Au niveau des TPE, RBA(1998) met en exergue une évolution exponentielle des densités entre 1988 et 1992 dans les pays étudiés. La Suisse, le Royaume-Uni et la France ont respectivement évolué de 200, 400 et 2.100 à plus de 9.000 terminaux pour un million d'habitants. Les pays les moins dotés en la matière sont l'Allemagne avec 1400 terminaux et surtout le Japon avec moins de 200 terminaux pour un million d'habitants.

Entre 1997 et 2002, la progression s'est nettement ralentit à l'exception notable des Etats-Unis et de l'Australie où elle s'est plutôt accrue passant respectivement de 5.000 et 10.000 à 12.500 et 21.500 TPE (Matthews & Ding, 2006). La Nouvelle Zélande qui n'était pas prise en compte dans la première étude se révèle être le pays le plus doté de 1997 à 2002 avec près de 24.000 terminaux pour un million d'habitants en 2002.

#### 3.5 Principales conclusions

Les disparités soulignées dans ces deux études ne s'expliquent nullement par le niveau de développement. Elles tiennent d'abord aux typologies assez différentes des systèmes bancaires de ces pays auxquelles il faut ajouter la densité de la population et l'appropriation des nouvelles technologies par les populations. Ce dernier aspect pourrait expliquer le contraste entre la faible croissance, parfois même la décroissance du réseau d'agences bancaires au profit d'une forte

croissance des densités de GAB/DAB et de TPE. En effet la décennie 1990-2000 a été marquée par de véritables avancées dans l'intégration des technologies nouvelles à l'offre de services bancaires dans les pays développés. Dans ce sillage, Matthews & Ding (2006) ont mis en exergue une relation de proportionnalité inverse entre le nombre des agences bancaires et le nombre de GAB/DAB et de TPE.

## 4 Comparaison internationale des niveaux de bancarisation

La comparaison faite ici concerne les trois indicateurs que sont le taux de bancarisation, la densité du réseau bancaire et la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie. Mais auparavant, nous donnons une description du mode de choix des pays de l'échantillon et de la technique de collecte des données.

#### 4.1 Choix des pays de l'échantillon et collecte des données

Comme indiqué plus haut, nous avons constitué trois catégories de pays. La première catégorie que nous dénommons « groupe de base » est constituée des 14 pays de l'UEMOA et de la CEMAC ( Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Gabon, Guinée-Equatoriale, Congo et Tchad). La deuxième catégorie dénommée « groupe cible » est constituée de 12 pays de l'OCDE (Belgique, Canada, Allemagne, France, Italie, Japon, Etats-Unis, Suède, Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne et Suisse). La troisième catégorie dénommée « groupe intermédiaire » est constituée de 16 pays de niveaux économiques différents (Gambie, Zambie, Jordanie, Maroc, Tunisie, Arabie Saoudite, Yémen, Emirats Arabes Unis, Soudan, Israël, Oman, Singapour, Kenya, Hongkong, Indonésie et Bengladesh).

Les pays du groupe de base constituent une donnée de la problématique. Ce sont les pays dont nous voulons étudier le niveau de bancarisation à travers une comparaison internationale. Ils sont naturellement intégrés dans l'échantillon global. Les pays du groupe cible ont été choisis parmi les pays développés en raison de la disponibilité des statistiques de bancarisation<sup>6</sup>. Les pays du groupe intermédiaire ont été choisis à la suite d'une recherche sur l'Internet. Cette recherche a consisté à consulter les rapports annuels des banques centrales et/ou des autorités de régulation pour collecter des statistiques. Nous avons ainsi pu retenir 16 pays qui ont des niveaux différents de développement. Certains sont à un niveau économique similaire à celui des pays du groupe de base (Zambie, Gambie, Bengladesh, ...), d'autres sont en avance et considérés comme des pays à revenu intermédiaire (Maroc, Tunisie, Oman, ...) ou émergents (Singapour, HongKong, ...). La figure 1

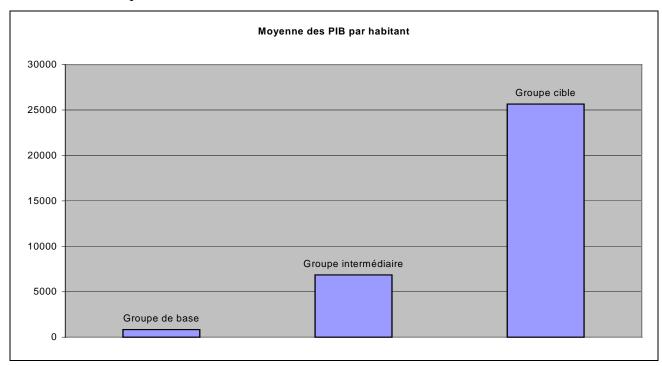
-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ces statistiques figurent dans le rapport mars 2007 de la Banque Internationale des Règlements sur les systèmes de paiement.

montre la moyenne du niveau de développement<sup>7</sup> dans les trois groupes de pays retenus.

Figure 1 : Moyenne des PIB par habitant des pays de l'échantillon (en \$ US constant de 2000)

Source des statistiques : WDI 2005



#### **4.2 Taux de bancarisation**

La figure 2 donne le taux de bancarisation exprimé par le nombre de comptes bancaires pour 100 habitants de plus de 15 ans. Seuls les pays dont nous disposons les statistiques sur le nombre de comptes sont représentés. Il s'agit des 8 pays de l'UEMOA, du Maroc et de 7 pays développés.

Nous constatons que les pays du groupe de base sont les moins bancarisés avec un taux de bancarisation inférieur à 10% à l'exception du Burkina qui est à 11,7%. Le taux moyen s'élève à 6,25%. Il est particulièrement important de noter le cas de la Guinée-Bissau et du Niger qui sont respectivement à 1,22 et 1,24 % de leurs populations détentrices de compte en banque. Le Maroc qui représente ici le groupe intermédiaire a un taux de 48%, nettement supérieur à celui des pays du groupe de base. Les pays du groupe cible ont des taux encore plus élevés allant de 121% pour l'Allemagne à 371% pour le Japon. Seule l'Italie a un taux inférieur à 100%. Cela traduit une multibancarisation assez poussée des populations des PI.

## 4.3 Densité du réseau bancaire

L'une des caractéristiques des PED est la faible densité de leurs réseaux bancaires. Les pays du groupe de base n'échappent pas à cette réalité. Ils ont une densité moyenne de 1,6 agence pour 100.000 habitants de plus de 15 ans (figure 3). Ils sont suivis par les pays du groupe intermédiaire

14

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le niveau de développement économique est mesuré ici par le PIB par habitant.

avec une moyenne de 10,22 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Les pays du groupe cible ont une densité moyenne de 52,33 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Le groupe cible dispose ainsi de 5 fois plus d'agences que le groupe intermédiaire qui lui dispose de 6 fois plus d'agences que le groupe de base.

Figure 2 : Taux de bancarisation

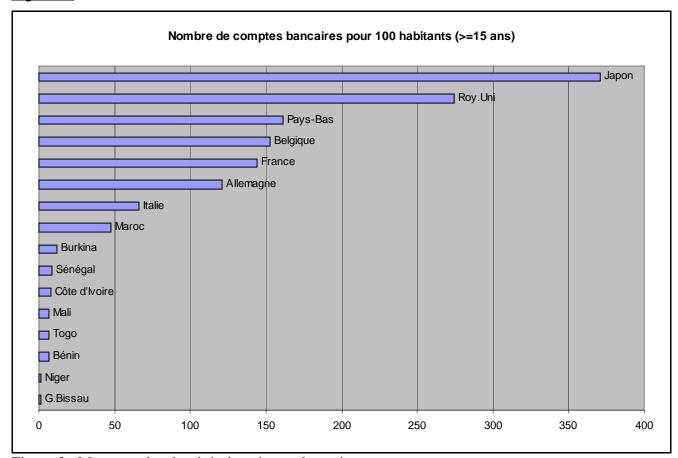
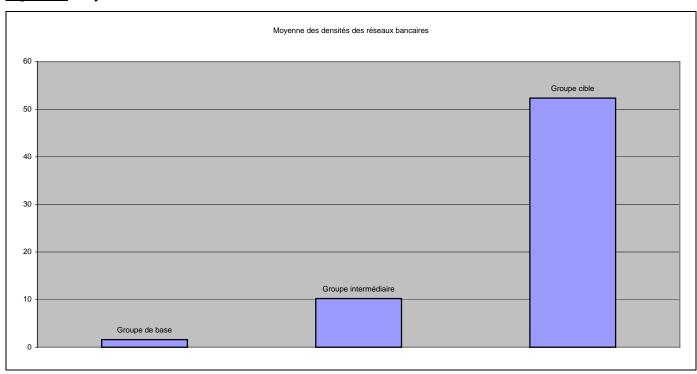
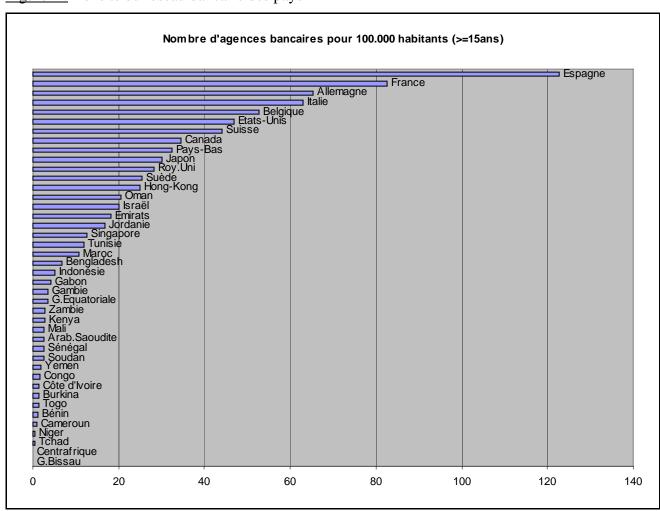


Figure 3 : Moyenne des densités des réseaux bancaires



La figure 4 ci-dessous indique la densité pour chaque pays. Il apparaît un mélange des pays du groupe de base et des pays du groupe intermédiaire dans le classement par ordre croissant des densités du réseau bancaire. Dans les 20 pays les moins dotés en agences bancaires, il y a les 14 pays du groupe de base et 6 pays du groupe intermédiaire. Parmi ces derniers, il y a le Yémen en 11ème position avec une densité de 1,78 agence, l'Arabie Saoudite en 14ème position avec 2,63 agences et la Gambie en 19ème position avec 3,46 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Par contre, il n'existe aucun mélange dans le classement des pays du groupe intermédiaire et ceux du groupe cible. Tous les 12 pays du groupe cible se retrouvent en tête du classement. Le pays développé le moins doté en agences bancaires est la Suède en 31ème position avec 25,46 agences pour 100.000 habitants de pus de 15 ans. Le mieux doté est l'Espagne avec 122,62 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. Il est important de souligner la très forte densité du réseau bancaire de l'Espagne qui occupe d'ailleurs la première place en Europe (Banco de Espana, 2007). Elle est suivie de loin par la France avec 82,55 agences pour 100.000 habitants de plus de 15 ans. L'évolution est plutôt régulière dans la suite.

<u>Figure 4</u>: Densité du réseau bancaire des pays



#### 4.4 Le financement bancaire de l'économie

Les pays du groupe de base ont un secteur bancaire et financier peu développé. La finance directe est peu utilisée par les acteurs économiques. Le financement formel de l'économie se résume essentiellement au financement bancaire. La figure 5 montre que la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie représente en moyenne 13,47% du PIB de ces pays en 2004. Pour le groupe intermédiaire, le crédit bancaire couvre 59,63 du PIB. Ce taux est de 152% pour le groupe cible. Cet indicateur traduit également la hiérarchie entre les trois groupes. Le groupe cible a un niveau de financement bancaire presque trois fois supérieur à celui du groupe intermédiaire qui lui a un niveau cinq fois supérieur à celui du groupe de base.

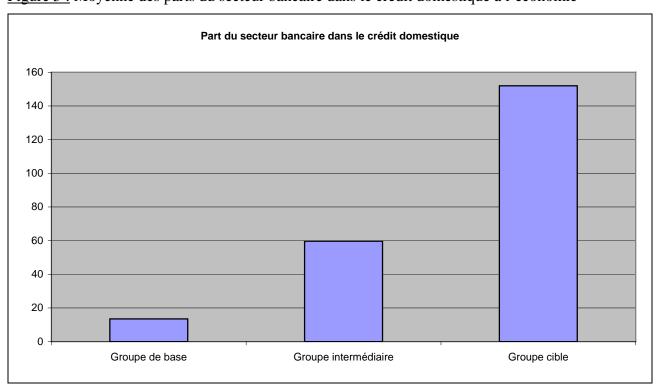


Figure 5 : Moyenne des parts du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie

La figure 6 ci-dessous indique pour chaque pays la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie. Dans le groupe de base, le Sénégal qui est le pays le mieux classé occupe la 16ème position à partir du bas avec un crédit bancaire représentant 22,56% du PIB. Il est suivi de la Côte d'Ivoire avec 20,72% et du Gabon avec 18,75%. La Guinée-Equatoriale a le plus faible niveau de crédit bancaire avec un taux représentant 0,23% du PIB. Les pays du groupe intermédiaire sont pour l'essentiel au milieu du classement entre la 17ème et la 28ème position. Les quatre pays restants se retrouvent dans le classement parmi ceux des groupes cible et de base. Le Yémen et le Soudan se retrouvent en bas d'échelle parmi les pays du groupe de base avec des taux respectifs de -0,45% et 10,32% du PIB. Israël et Hongkong se situent en haut d'échelle parmi les pays du groupe cible avec respectivement 93,12% et 145,92% du PIB.

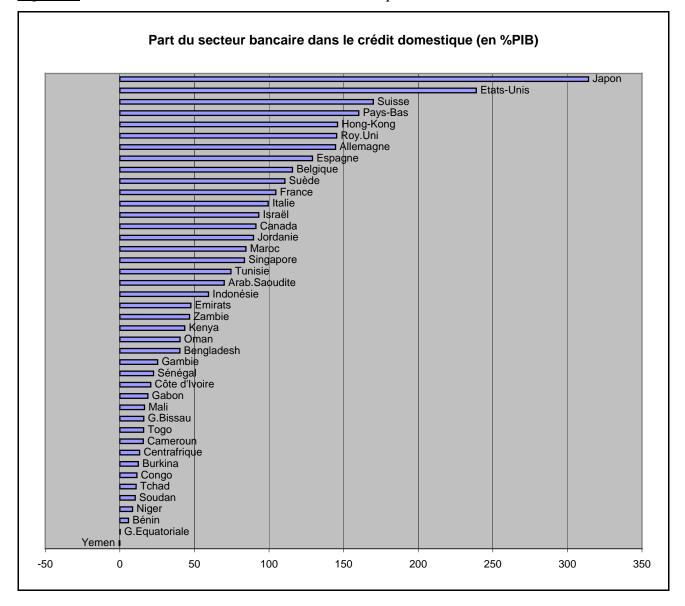


Figure 6 : Part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie

#### 4.5 Principaux constats et renseignements

#### **4.5.1 Les Constats**

## 4.5.1.1 A partir des moyennes des groupes

La comparaison des moyennes des indicateurs de bancarisation montre l'existence de fortes disparités entre les groupes de pays suivant le niveau de développement soco-économique. En effet, pour les trois indicateurs retenus, les représentations des moyennes des groupes montrent systématiquement le groupe de base très peu bancarisé en bas d'échelle suivi du groupe intermédiaire mieux bancarisé et du groupe cible dont le niveau moyen de bancarisation est très élevé.

Ainsi les pays des zones économiques UEMOA et CEMAC ont des indicateurs de bancarisation assez faibles, à l'image de leur niveau de développement. Le taux moyen de densité du réseau bancaire dans ces deux zones est de 1,6 agence pour 100.000 habitants. Il est de 10,22 agences pour 100.000 habitants pour le groupe intermédiaire et de 52,33 agences pour 100.000 habitants pour le groupe cible. Il existe donc respectivement 6 et 32 fois plus d'agences bancaires dans les pays témoins et dans les pays développés que dans les pays des deux zones économiques africaines.

Les écarts sont moins importants mais tout aussi nets en ce qui concerne la contribution du secteur bancaire au crédit domestique à l'économie. Le niveau moyen est de 13,47% du PIB pour le groupe de base, de 59,63% du PIB pour le groupe intermédiaire et de 152% du PIB pour le groupe cible. Le secteur bancaire contribue au crédit domestique respectivement 4 et 11 fois plus dans les pays témoins et dans les pays développés que dans les pays des zones économiques UEMOA et CEMAC.

Pour le taux de bancarisation, nous avons limité nos comparaisons aux pays pour lesquels nous avons pu avoir des statistiques. Il est important de remarquer que le taux du Maroc, seul pays témoin pour cet indicateur, est supérieur de plus de 4 fois au taux du pays de l'UEMOA le plus bancarisé. Pour les sept pays développés représentés, le taux de bancarisation moyen est de 184,36% soit 29 fois le taux moyen de l'UEMOA.

#### 4.5.1.2 A partir des indicateurs individuels des pays

L'observation des indicateurs individuels des différents pays révèle une évolution conforme aux tendances mises en exergue par les moyennes des trois groupes de pays. Cependant, il y a des disparités plus ou moins prononcées qui apparaissent dans le classement de certains pays sans rapport avec leurs niveaux de développement économique.

<u>Taux de bancarisation</u>: Les pays de l'UEMOA représentant le groupe de base sont en bas d'échelle suivis par le Maroc pour le compte du groupe intermédiaire qui lui-même est suivi des sept pays représentant le groupe cible. Il n'existe ici aucun mélange dans le classement. Cela pourrait en être autrement si tous les pays étaient représentés.

Une analyse du comportement à l'intérieur des groupes de base et cible montrent que le classement des taux de bancarisation n'est pas forcément proportionnel au niveau économique des pays. Ainsi au sein de l'UEMOA, seuls la Guinée-Bissau et le Niger se retrouvent aux mêmes positions du classement tant pour le taux de bancarisation que pour le PIB par habitant. Le Burkina qui a le troisième plus faible PIB/habitant se révèle être le pays le mieux bancarisé de l'UEMOA avec un taux de 11,7%. A l'inverse, la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus économiquement évolué de l'Union n'est que le troisième pays le mieux bancarisé avec 7,12%. Parmi les PI, l'Italie détient le

plus faible taux de bancarisation et le plus faible PIB/habitant. De même le Japon détient le plus fort taux de bancarisation et le plus fort niveau de PIB/habitant. Par contre l'Allemagne qui a un PIB/habitant meilleur à celui de la France a un taux de bancarisation inférieur.

Densité du réseau bancaire : Les 12 pays du groupe cible se retrouvent en tête de classement suivis immédiatement de 10 pays du groupe intermédiaire. Les 6 pays restants se retrouvent mélangés à ceux du groupe de base en bas d'échelle. Comme pour le PIB/habitant, le Gabon avec 4,24 agences pour 100.000 habitants occupe la première place pour le groupe de base mais la 23ème au niveau de l'échantillon global où il a reculé de 4 positions au profit des pays du groupe intermédiaire. Ainsi la Tunisie, le Maroc, le Bengladesh et l'Indonésie qui ont un PIB/habitant inférieur à celui du Gabon présentent des densités plus élevées que ce dernier. Dans le même registre, le Cameroun perd 11 positions lorsqu'on passe du PIB/habitant à la densité du réseau bancaire. Au niveau de l'échantillon global, HongKong a perdu 7 positions entre le PIB/habitant et la densité du réseau, demeurant toutefois en tête du groupe intermédiaire. Les Emirats arabes unis ont perdu quant à eux 3 positions passant du 13ème rang pour le PIB/habitant au 16ème pour la densité du réseau bancaire. A l'intérieur même du groupe cible des pays développés, les positionnements ne se sont pas reproduits à l'identique. Le Japon perd 9 positions passant du premier rang pour le PIB/habitant au 10ème rang pour la densité du réseau. Quant à la France, elle en gagne 8 positions passant du 10ème rang pour le PIB/habitant au 2ème rang pour la densité du réseau bancaire.

Part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie: Nous notons le même bouleversement au niveau des rangs occupés par certains pays comparativement au classement pour le PIB/habitant. Ainsi le Yémen perd 14 positions passant du 28ème rang pour le PIB/habitant au dernier rang pour la contribution du secteur bancaire au crédit domestique. La Guinée-Equatoriale perd 21 postions passant du 19ème au 40ème rang. Par contre certains pays comme la Guinée-Bissau, le Kenya, la Zambie, Israël et l'Espagne améliorent leurs positionnements lorsqu'on passe du PIB/habitant à la part du secteur bancaire dans le crédit domestique à l'économie. Le cas particulier d'Israël est à noter puisque ce pays en gagnant 2 positions passe devant le Canada un pays du groupe cible. Enfin, il nous paraît important de souligner la contribution négative du secteur bancaire du Yémen avec –0,45% du PIB et la forte contribution du secteur bancaire du Japon et un peu moins de celui des Etats-Unis fournissant respectivement 314% et 239% de PIB en crédit domestique.

#### 4.5.2 Les renseignements

Il existe de toute évidence une corrélation très forte et même une causalité entre le niveau de développement économique et le niveau de bancarisation. Cela explique le fait que pour les trois indicateurs étudiés, le groupe de base constitué des PED soit systématiquement en bas d'échelle suivi du groupe intermédiaire et enfin du groupe cible constitué des PI.

Mais le niveau de bancarisation n'est pas tributaire que du seul progrès économique. Les différents constats faits ci-dessus le montrent bien. La préoccupation est de savoir ce qui peut permettre à un pays d'améliorer son niveau de bancarisation en dépit d'un bas niveau de développement économique.

Les comparaisons statistiques faites dans ce travail ne permettent pas de répondre réellement à cette préoccupation. Elles permettent juste de donner des pistes de réponses qui devront être confirmées par une étude plus approfondie.

Apport des nouvelles technologies: Il est probable que l'intégration des nouvelles technologies dans l'offre des services bancaires notamment des systèmes et moyens de paiement ait un effet sur l'utilisation de ces services par la population et par conséquent sur le niveau de bancarisation. Le taux de bancarisation du Japon ne saurait être expliqué par le seul niveau économique eu égard à la relative faible densité de son réseau bancaire. Il y a très probablement l'effet des nouvelles technologies qui ont rendu les services bancaires plus attrayant et accessibles à distance. Ce qui a certainement contribué à un fort taux de bancarisation de la population et parallèlement a favorisé la réduction des agences bancaires. Pour les PED de l'UEMOA et de la CEMAC qui souffrent d'une insuffisante de leurs réseaux bancaires, ces nouvelles technologies pourraient servir à accélérer le processus de bancarisation sans devoir supporter le coût des agences et guichets physiques sur des territoires aussi vastes et peu occupés que les leurs. A ce titre le processus de modernisation des systèmes et moyens de paiement enclenché dans ces pays depuis un moment est un signe encourageant.

<u>Cadre réglementaire et juridique</u>: Le cadre réglementaire est un facteur important susceptible d'expliquer un décalage entre niveau de bancarisation et niveau de développement économique. En effet, même dans un pays économiquement moins avancé, une bonne réglementation peut susciter une meilleure activité bancaire et une saine concurrence entre différents intervenants qui stimuleront à terme la consommation des services bancaires.

La part relativement élevée de la contribution du secteur bancaire au crédit domestique à l'économie dans les pays comme le Kenya, la Zambie et Israël pourrait s'expliquer par ce fait. En réalité, ces trois pays ont un environnement juridique assez favorable aux activités de prêt bancaire.

Selon le WDI 2005, le Kenya, la Zambie et Israël ont respectivement 8, 6 et 8 points (sur une échelle de 0 à 10) pour l'indice des droits légaux des prêteurs et emprunteurs en 2004. A titre de comparaison le Canada et les Etats-Unis sont à 7 points chacun, l'Afrique du Sud à 6 et le Yémen à 2 points. Il y a donc un environnement juridique globalement favorable dans ces pays. A l'inverse les PED de l'UEMOA et de la CEMAC ont des indices variant entre 2 et 4 points. Ce qui traduit l'existence d'entraves juridiques au développement de l'activité de crédit.

Un autre exemple de l'impact possible de la loi est le cas de la France où le taux de bancarisation et surtout la densité du réseau bancaire sont à des niveaux très élevés. Le droit au compte est un principe juridique décidé et appliqué en France depuis plusieurs décennies. Il s'en est suivi un fort développement de la bancarisation. Au niveau des PED de l'UEMOA et de la CEMAC, le droit au compte a été adopté mais son application effective demeure problématique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cet indice évalue le droit des garanties et de la faillite (bancaire) en rapport avec les activités de crédit

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le droit au compte a été instauré dans l'UEMOA et la CEMAC à travers les règlements n°15/2002/CM/UEMOA et n°02/CM/CEMAC (http://www.ohada.org/article\_fr.php?idac=45)

# **Conclusion**

Cette étude a permis de mettre en exergue ce qu'il convient d'appeler « le fossé de bancarisation » entre les pays développés et les pays en développement en général et ceux de l'UEMOA et de la CEMAC en particulier. Dans ces deux zones économiques, la bancarisation est à son balbutiement. Quelque soit l'unité de mesure utilisée, le niveau de bancarisation ressort très faible. Mais bien qu'étant fortement corrélée avec le niveau de développement économique, la bancarisation ne peut être considérée comme l'apanage des seuls PI. Tout pays, quelque soit sa situation économique, peut prendre des mesures susceptibles d'améliorer son niveau de bancarisation et d'atteindre la barre « psychologique » des 50% de la population bancarisée. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- -- la modernisation des systèmes et moyens de paiement pour rendre aisée l'utilisation des services bancaires et surtout leur accès à distance. Il s'agit d'une solution de choix pour les PED, notamment ceux de l'UEMOA et de la CEMAC, face à l'immense défi de couverture géographique que les institutions bancaires et financières peinent à réaliser;
- -- l'adoption d'un cade réglementaire et juridique adapté pour stimuler la demande et l'offre de services bancaires. Dans les PED de l'UEMOA et de la CEMAC, le cadre réglementaire a été assaini au lendemain de la crise bancaire des années 80. Le gros problème demeure l'environnement juridique global. Certes, l'OHADA offre une bonne perspective à la matière mais l'application effective des dispositions juridiques reste à prouver ;
- -- la définition d'indicateurs clairs et la collecte de statistiques nécessaires à leur évaluation et à leur suivi. Cette étude a mis l'accent sur la disparité de définitions des indicateurs suivant les pays. Il est important pour chaque pays d'en retenir un certain nombre avec un contenu précis pour faciliter les comparaisons à l'international et s'auto-évaluer dans le temps. En plus de la définition des indicateurs, il faudra évidemment que les PED mettent en place les stratégies nécessaires à la collecte de statistiques fiables car une chose est de définir des indicateurs, une autre est de pouvoir les utiliser pour traduire la situation réelle.

Ces mesures ne sont pas exhaustives. Elles méritent d'être complétées et mieux détaillées. La comparaison de données statistiques faite dans cette étude ne nous permet pas d'être plus précis. Il serait nécessaire d'entreprendre un étude plus approfondie avec des statistiques plus fournies et plus homogènes.

# **Bibliographie**

AFD, (2005), Précis de réglementation de la microfinance. Tome 1 : Le droit financier et la microfinance, Agence française de développement.

Banco de Espana, (2007), Report on banking supervision in Spain 2006, Madrid, 146p.

Bank Al-Maghrib, (2007), Rapport annuel exercice 2006 sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit. Bank Al-Maghrib, 146p.

BCEAO, (2005a), Conditions de banque et efficacité des systèmes de paiement, rapport de travail sur les conditions de banque dans l'UEMOA, BCEAO.

BCEAO, (2005b), Rapport annuel 2004, BCEAO.

BEAC, (2005), Rapport annuel 2004, BEAC, 354p.

Brown J. et Thomas W., (2005), « Basic bank accounts: The case for a universal service obligation », a nef discussion paper, nef (the new economics foundation), 4p.

CGAP, (2006), Rapport final. Bancarisation de masse en Algérie : Opportunités et défis, Mission conjointe du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage du Ministre délégué chargé de la réforme financière.

Daniel A. et Simon M.-O., (2001), « L'utilisation des moyens des paiements et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux », rapport d'enquête réalisé par le Crédoc pour le Conseil national du crédit et du titre, Paris, 192P.

Gloukoviezoff G, (2004), « L'exclusion bancaire et financière des particuliers », in. : L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux de l'observatoire*, Paris : La Documentation française, p. 167-205.

Matthews C. et Ding Y. A. (2006), « Bank branches around the world », Centre for banking studies, Massey University, New Zealand.

Napier et Beghin, (2006), « More get bank accounts but SA financial divide persits – FinScope 2006 », Press Release, *FinMark Trust*.

Peachey S. et Roe A., (2004), « Access to finance. A study for the world savings banks institute », Oxford Policy Management, 78p.

RBA, (1998), « International Comparisons of bank branches – An Update », Submission to the house of representatives standing committe of financial institutions and public administration, Reserve Bank of Australia.